

DEC200593DR20

Décision portant modification de la décision DEC192569DR20 portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR, dont le directeur est Marc Sosson ;

Vu la décision DEC192569DR20 du 01/10/2019 portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DECIDE:

Article 1er

L'article 2 de la décision n°DEC192569DR20 du 1er octobre 2019 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Sosson, délégation de signature est donnée à M. Boris Marcaillou maître de conférence, Mme Sandrine Bertetic ingénieur détudes et M. Metris, astronome, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 14/02/2020

La déléguée régionale Aurélie Philippe